



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Conférence Ministérielle de l'OMC
du 10 au 13 décembre 2017



EDITION SPECIALE

Brèves de l'OMC – Décembre 2017

Don't cry for me Argentina

La conférence de Buenos-Aires est un échec : aucun résultat concret n'y a été atteint. Seulement des engagements à poursuivre le travail sur la pêche, l'agriculture, le commerce électronique. Pas non plus de déclaration politique, essentiellement du fait d'un refus américain de réendosser les formules, qui étaient devenues presque rituelles, sur le rôle du système multilatéral, sa contribution à la croissance économique mondiale et à la cause du développement. Les Etats-Unis pensent que l'OMC doit abandonner le programme de développement de Doha, se réformer pour retrouver une efficacité, se mettre à jour pour refléter la réalité de la diversification des pays en développement et prendre en compte la spécificité de l'économie chinoise. Les pays en développement revendiquent au contraire la conservation des cadres actuels et la réalisation effective des engagements pris en leur faveur dans l'enceinte de l'OMC. Il n'existe donc plus, à cette heure, de vision politique partagée sur la raison d'être de l'organisation. Une grande déception en a été manifestée par tous les membres.

La rencontre de Buenos-Aires a-t-elle néanmoins pu poser des jalons qui permettraient à l'organisation de se réformer et rebondir? On veut en identifier trois. Buenos-Aires a représenté un véritable moment d'échange politique, celui d'une confrontation sans fard de visions divergentes de l'avenir de l'OMC. Les Etats-Unis, pourtant implacables dans leur détermination à refuser tout compromis, n'en ont pas moins réaffirmé la considération qu'ils gardaient pour l'institution. Avec le Japon et l'Union Européenne, ils se sont engagés à y travailler sur la question des subventions entraînant des surcapacités de production. Un forum de dialogue entre ministres, engagé de manière inédite par la présidence argentine, a révélé le besoin d'un espace d'échange politique direct sur des questions fondamentales, trop souvent stérilisé par les répétitions pavloviennes de postures diplomatiques convenues. Plusieurs membres ont appelé à une forme de poursuite du dialogue politique ainsi engagé, en parallèle de la reprise des travaux techniques à Genève.

La conférence a aussi confirmé qu'une grande majorité de membres de l'OMC souhaitait mettre à jour l'activité, pour suivre les évolutions structurantes de l'économie mondiale, en embrassant les thèmes de la facilitation de l'investissement, du commerce électronique, de la promotion des PME, voire, de la mobilisation du commerce au service de l'égalité des genres, sujets ayant fait l'objet de déclarations souscrites par de nombreux groupes. Cette dynamique entrainera vraisemblablement une diversification des discussions, suivant des rythmes propres à chaque membre : une OMC à plusieurs vitesses et géographies d'engagement (accords plurilatéraux, groupes de travail visant l'échange de meilleures pratiques) pourrait ainsi naître de l'impossibilité d'atteindre un consensus à 164 pays.

Enfin, l'enjeu central pour le futur de l'organisation sera sans doute sa capacité à orienter davantage son activité vers la réalisation de l'objectif du développement durable, que depuis les accords de Marrakech lui assignent ses statuts. De ce point de vue, le revers subi par l'absence d'accord temporaire sur l'élimination des subventions à la pêche illégale et à la surpêche (requis de l'organisation à échéance de 2020 par les décisions adoptées en 2015 à l'ONU) a été très décevant. Encore faut-il reconnaître que l'absence d'accord a été largement motivée par le refus de ses promoteurs d'en accepter un compromis aux ambitions trop faibles : plutôt pas d'accord qu'un mauvais accord. La négociation reprendra dès 2018. Prometteur aussi, apparait le débat engagé par la Finlande, la Suède et la Nouvelle-Zélande, avec le soutien de la France, sur l'élimination des subventions aux énergies fossiles.

Sans s'attarder à l'autopsie d'un échec, dont depuis le temps du GATT l'organisation s'est déjà relevée plus d'une fois, il est à souhaiter que ces trois dynamiques détectées à Buenos-Aires contribuent rapidement à tourner l'organisation vers l'avenir.

La délégation permanente de la France joint ce vœu à ceux qu'elle adresse aux lectrices et lecteurs de ces brèves pour d'excellentes fêtes de fin d'année 2017.

Jean-Marie PAUGAM

QUESTIONS MULTILATERALES

A Buenos Aires, les ministres ont adopté la création d'un groupe de travail d'accession pour le Soudan du sud qui avait un statut d'observateur à MC11.

Les ministres se sont mis d'accord sur deux projets de décisions ministérielles :

- Sur les subventions à la pêche, les membres s'engagent à poursuivre les travaux dans la perspective d'adopter en 2019 un accord comprenant des disciplines interdisant certaines subventions qui contribuent à des surcapacités et de la surpêche, et à éliminer les subventions qui contribuent à la pêche illégale non déclarée et non réglementée. Un traitement spécial et différencié pour les pays en développement et PMA

devra être prévu. Ce texte prévoit également un rappel sur l'engagement des membres à notifier les subventions.

- Sur les petites économies, les ministres ont décidé de reconduire le programme de travail pour leur permettre une meilleure intégration dans le système multilatéral.

Suite aux travaux menés par le facilitateur sur le commerce électronique et aux discussions en format chefs de délégations, les ministres ont pu accepter la reconduction simultanée des deux moratoires sur les transactions sur le commerce électronique et sur les plaintes en situation de non-violation dans le cadre de l'accord sur les ADPIC (article 64), tout en prenant note de la déclaration de l'Indonésie.

Ces mêmes discussions n'ont pas permis de grands changements sur le commerce électronique dont les travaux se poursuivront dans le cadre du programme de travail de 1998. Toutefois, un groupe de membres souhaitent y apporter une dynamique plus importante.

Les délégations ont exprimé une volonté de poursuivre les travaux dans toutes les questions encore en suspens : agriculture (accès au marché, soutiens internes et restrictions à l'export), NAMA, services, développement, TRIPS, règles et commerce et environnement.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

QUESTIONS PLURILATERALES

En parallèle, le travail a porté sur des sujets d'intérêt qui ont permis l'adoption par certains membres « like-minded » des déclarations ministérielles conjointes suivantes :

- Déclaration de la création d'un programme de travail informel pour les micros, petites et moyennes entreprises ;
- Déclaration conjointe sur le commerce électronique ouvrant la voie à un travail exploratoire de négociations futures sur les aspects liés au commerce du commerce électronique ;
- Déclaration conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement.

En marge de la Conférence ministérielle à l'initiative notamment du Centre du commerce international, une déclaration sur l'autonomisation économique des femmes a été signée par plus de 110 membres.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

DELEGATION FRANÇAISE

La délégation de la France à la conférence ministérielle de l'OMC à Buenos-Aires était dirigée par M. Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Outre sa participation aux activités du conseil européen, le secrétaire d'Etat a rencontré le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, M. Roberto Azevêdo.

En marge de cette conférence, Jean-Baptiste Lemoyne a présenté, lors d'un symposium sur le commerce et le développement durable, les propositions de la France pour renforcer les dispositions en matière de développement durable dans les accords de commerce, comme indiqué dans le plan d'action du gouvernement sur l'AECG / CETA.

A l'occasion de ce déplacement, il s'est entretenu avec ses homologues allemand, espagnol, néerlandais et néo-zélandais, ainsi qu'avec Cécilia Malmström, commissaire européenne au commerce, et Phil Hogan, commissaire européen à l'agriculture et au développement rural. Il a également eu des entretiens bilatéraux avec les autorités argentines, dont Jorge Faurie, ministre des affaires étrangères, Nicolas Dujovne, ministre de l'économie, et Luis Caputo, ministre des finances.

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr



Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC
et
Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat auprès du
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères



Discussions intenses entre les membres....

VIE DE L'ORGANISATION

4 décembre 2017 : Tour d'horizon de l'évolution de l'environnement commercial international

Le Directeur général, lors de sa présentation du rapport pour la période octobre 2016- octobre 2017 a souligné avec satisfaction la baisse des mesures restrictives au commerce (108 nouvelles mesures contre 182 en 2016). Malgré une diminution des mesures de facilitation des échanges (128 contre 216 en 2016), le Directeur général note qu'elles couvrent toutefois deux fois la valeur des mesures restrictives à l'importation. Aux vues de l'augmentation du nombre d'ouverture d'enquête, il a appelé les Membres à s'abstenir d'appliquer de nouvelles mesures restrictives au commerce. Il a également invité les Membres à plus de transparence, notamment en matière d'antidumping. Le Secrétariat de l'OMC prévoit une nette amélioration de la croissance du commerce mondial en 2017 (+3.6%) due notamment à la large contribution des économies des pays en développement. Un résultat positif qui devrait se confirmer en 2018 malgré l'incertitude inhérente aux prévisions lointaines (prévision de 1.4% à 4.4% pour 2018). Le PIB devrait suivre l'amélioration économique générale et atteindre 2.8% en 2017. Les Membres se sont également félicités de la baisse des mesures restrictives au commerce, mais ont cependant noté avec inquiétude le faible taux de notification en ce qui concerne le secteur agricole et les mesures de soutien à l'économie.

Contact : anais.keraudren@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC – JANVIER 2018

- **15** Réunion informelle – Comité de l'accès aux marchés
- **22** Organe de règlement des différends
- **23** Organe d'examen des politiques commerciales de la Gambie
- **25** - Organe d'examen des politiques commerciales de la Gambie
- Réunion informelle – Organe de règlement des différends –
Session extraordinaire

Auteur: Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web: <http://www.tresor.economie.gouv.fr/organisation-mondiale-du-commerce>

Directeur de publication : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon - Parution le 15/12/2017

*Chères lectrices,
Chers lecteurs,*

Vous venez de prendre connaissance de la toute dernière « Brèves de l'OMC » pour l'année 2017.

Nous aurons plaisir à vous retrouver en 2018.

Bonne lecture à tous !